



COMMUNE DE CORNAUX

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'investissement de CHF 58'300.00 concernant divers travaux à exécuter aux collèges sis Clos St-Pierre 8 et 10 et à d'autres bâtiments communaux

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

1. INTRODUCTION

Nombreux sont les habitants de notre localité et ceux ayant grandi à Cornaux, à avoir fréquenté les locaux de notre collège. En effet, le bâtiment nord a été érigé en 1978 déjà quant à celui qui est au sud, il a été construit en 1988. Ainsi en 2018, ces deux bâtiments auront 40 et 30 ans d'existence.

Or le temps, l'utilisation journalière et les intempéries ont usé divers éléments de l'infrastructure des bâtiments tels que les stores, le couvert du préau et l'horloge-mère indiquant le moment d'entrer ou de sortie des classes.

De plus, la commune a décidé de mettre en place par étapes, un nouveau plan d'accès aux bâtiments communaux qui a commencé lors de la construction de l'Espace ta'tou, puis la seconde à la rénovation du bâtiment Fontaines 10. Ces deux bâtiments ont désormais des serrures fonctionnant selon le système mécatronique Verso®@CLIQ.

Pour préciser l'étendue des travaux à mener afin de rénover et d'améliorer les infrastructures de notre collège, il y a lieu de faire un état des lieux des 4 points mentionnés ci-devant.

Les stores :

Ce dispositif de protection est composé d'éléments en tissu et est installé sur les façades sud des deux corps de bâtiment des collèges. Toutefois leur installation diffère d'un bâtiment à l'autre. Si pour le bâtiment nord, le caisson des stores est accessible depuis les classes et est facile d'entretien, il en est autre pour le bâtiment sud. Là, les stores ont été intégrés à l'extérieur et pour leur entretien, ils doivent être démontés de l'extérieur, nettoyés et réparés puis remontés.

Il a été constaté que les toiles sont encore en bon état, bien que leur couleur ne soit plus celle d'origine par l'effet du soleil. L'usage et l'âge de l'installation ont grippé nombre d'engrenages, lesquels ne fonctionnent que si l'utilisateur dispose d'une force certaine que des enfants ne peuvent déployer.

L'attention de l'Autorité communale a été portée sur la dégradation de cette infrastructure spécifique par les responsables du service d'entretien communal et ceci depuis plusieurs années déjà. Toutefois sa priorité, à ce moment-là, n'a pas été considérée comme de première urgence. Cette vision n'a malheureusement pas aidé au maintien des installations qui ont continué à se dégrader. Une vision locale de la Commission des constructions et d'études et le responsable des bâtiments communaux au sein du Conseil communal a relevé qu'il était indispensable d'intervenir pour effectuer les travaux afin d'apporter le confort aux élèves d'aujourd'hui.

Le couvert du préau :

Cette infrastructure a également subi les outrages du temps et de la météo. Les éléments rendant le toit étanche se sont dégradés à un tel point que nous ne pouvons plus parler d'étanchéité. En effet, lors de pluies abondantes ou à la mauvaise saison, nous constatons que des poches d'eau se forment sous les lés d'étanchéité de la toiture, rendant dangereux le fait de se trouver sous le couvert.

Un contrôle a été effectué afin de constater l'état de la pouraison du couvert et il en est ressorti que celle-ci n'a pas encore été attaquée par l'humidité. Toutefois, il y a lieu d'effectuer des travaux d'étanchéité afin d'empêcher ces poches d'eau résiduelles et de permettre l'évacuation du liquide des intempéries dans les canaux prévus.

L'horloge-mère :

Comme plusieurs éléments de notre collège, l'âge n'a pas bonifié le fonctionnement de l'horloge-mère. Avec les ans, cette installation que tous ceux qui ont fréquenté l'école aimaient entendre à la fin des cours, ne se trouve plus dans un état de fonctionnement sûr efficace et pérenne. Il est récurrent que nous devons faire appel à l'entreprise pour réparations et celle-ci ne trouve plus les éléments nécessaires pour cet appareil. Ainsi, nous pouvons dire que les réparations effectuées sont au mieux de ce que peut faire cette société qui nous demande depuis quelques temps d'installer une nouvelle horloge pour un fonctionnement optimum qui demandera moins d'interventions de maintenance et réparations.

Le plan d'accès :

Le système retenu par la commune de Cornaux pour son plan d'accès aux bâtiments communaux, implique que c'est la clé qui est codifiée. Lors de son utilisation, la serrure, à la lecture du code, accepte ou refuse l'accès.

Ce type de cylindre sera posé aux portes donnant accès à l'entrée des bâtiments ou locaux prévus. Pour les serrures intérieures des cylindres plus traditionnels seront installés mais devant correspondre aux nouvelles clés. De ce fait, les cylindres n'ont pas besoin d'être électrifiés et sont du principe dormant.

La codification des clés est effectuée à l'administration communale qui est équipée du matériel et du logiciel adéquat. Ainsi, il est possible de limiter les accès dans des bâtiments, des locaux, voire des armoires ou tiroirs, en temps et en lieu pour chacune des clés remises aux divers utilisateurs ou locataires.

Lors de perte de la clé, le personnel de l'administration préposé à la codification annule dans le système la clé perdue et de ce fait, celle-ci n'a plus d'accès aux bâtiments, locaux ou armoires. En cas de limitation dans le temps, l'utilisateur doit repasser à l'administration avec sa clé pour une nouvelle codification.

Les clés sont remises contre caution, dont le montant est soit redonné à la restitution de la clé, soit utilisé à l'acquisition d'une nouvelle clé en cas de perte. Ce principe oblige l'utilisateur de la clé à être responsable de son usage et des droits d'accès qu'elle donne.

Ce nouveau plan d'accès permet à la commune de Cornaux d'avoir une gestion claire des clés communales en circulation et d'obliger leurs utilisateurs à s'annoncer en cas de problèmes ou de perte. De ce fait, nous ne devrions plus avoir de clés dans « la nature » et servant à un usage incontrôlé des bâtiments et locaux communaux.

2. PROPOSITIONS

Les quatre domaines de travaux ou amélioration prévus ont été soumis et discutés au sein de la Commission des constructions et études. Deux domaines n'ont faits l'objet que d'un devis par leur spécificité, ce sont l'horloge et les accès.

Dans le cadre des divers travaux à mener pour le couvert et les stores, plusieurs devis ont été demandés à des entreprises spécialisées.

Ces devis ont été étudiés au sein de la Commission et il a été retenu sans entrer dans les détails de chacun, les montants mentionnés ci-après :

<u>Stores</u>		CHF
Clos St-Pierre 10 (sud)		
Travaux de démontage et de remontage, remplacement des pignons, pose de nouvelles pièces, etc.		21'000.00
Clos St-Pierre 8 (nord)		
Travaux de remplacement des pignons, pose de nouvelles pièces, etc.		4'000.00
	Total	25'000.00
	TVA 8%	2'000.00
	Total TTC	27'000.00
Divers imprévus		3'000.00
	Total	30'000.00

<u>Couvert du préau</u>		CHF
Par entreprise d'étanchéité :		
Engin de levage, installation de chantier, démontage, élimination des anciens éléments, pose de l'étanchéité, travail	Total	8'000.00
Par entreprise de ferblanterie		
Fabrication, pose bandeaux de rive en cuivre, glissière de dilatation, etc.		3800.00
	Total	11'800.00
	TVA 8%	944.00
	Total TTC	12'744.00
Divers imprévus		1'256.00
	Total	14'000.00

<u>Horloge-mère</u>		CHF
Remplacement de l'horloge-mère		1'155.00
Récepteur du signal		250.00
Main d'œuvre		525.00
	Total	1955.00
	TVA 8%	156.40
	Total TTC	2'111.40
Divers imprévus pour arrondi		88.60
	Total	2'200.00

Pour le remplacement des cylindres, il est prévu que plusieurs locaux, situés en dehors des bâtiments du collège soient également équipés dans cette troisième étape, à savoir,

<u>Plan d'accès</u>		CHF
L'ancien hangar des pompiers, les garages adjacents, l'ancienne forge, soit 5 cylindres	Total TTC	3'000.00
Bâtiments collège nord, bâtiment collège sud et le local du matériel de la salle omnisports, soit 30 cylindres	Total TTC	9'100.00
	Total général TTC	12'100.00

Le montant global des travaux prévus est :

Objet	Taux amortissement	Montant investissement CHF
Horloge-mère	25,0 %	2'200.00
Stores	6,5 %	30'000.00
Couvert du préau	3,5 %	14'000.00
Plan d'accès	6,5 %	12'100.00
	Taux moyen 6,5 %	<u>Total TTC 58'300.00</u>

L'investissement initial sera supporté dans un premier par la commune de Cornaux. Le dossier sera soumis à l'EOREN pour la prise en compte de la part afférente à ce syndicat en ce qui concerne les améliorations apportées aux infrastructures des collèges par les travaux qui y seront conduits.

Dans le cadre des infrastructures de l'école, il y a un chapitre qui est actuellement en cours d'étude. Il s'agit de l'éclairage des classes et des bâtiments. Avec le temps, les installations sont âgées et leur remplacement est difficile par la rareté des pièces de rechange.

Le confort de l'éclairage n'est plus optimum pour les élèves et les enseignants. Une réflexion est actuellement menée pour changer et transformer l'ensemble des lignes et des caissons d'éclairage afin d'installer de l'éclairage LED performant. Ce chapitre spécifique fera l'objet d'une demande de crédit d'investissement distinct courant 2018.

3. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et d'adopter le projet d'arrêté que nous vous proposons ci-après.

Cornaux, le 2 octobre 2017

C O N S E I L C O M M U N A L